



LESNEVEN LANCE

SON **BUDGET**

PARTICIPATIF

#1



**À VOS PROJETS
POUR 2023 !**

DU 22 FÉVRIER AU 30 JUIN

Proposez !

Votez !

**Nous
réalisons !**

Rendez-vous sur jeparticipe.lesneven.bzh

LE BUDGET PARTICIPATIF

C'EST QUOI ?

Le budget participatif est une démarche initiée par la ville de Lesneven en 2023. Il a pour objectif de permettre aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux, au plus proche de leurs besoins et faire que chaque Lesnevienne et Lesnevien puisse contribuer de façon active à l'évolution de sa ville ou encore améliorer le quotidien lesnevien.

Lesneven consacre **25 000€**
d'enveloppe budgétaire d'investissement

1. DÉPOSEZ VOS PROJETS

Vous êtes majeur,
vous habitez à Lesneven,
alors vous pouvez déposer vos idées,
à titre individuel ou collectif
(associatif, collectifs de voisins, d'amis, etc.).



Faites vos propositions :

- directement en ligne sur le site du budget participatif ;
- grâce à un formulaire papier (disponible en mairie ou à la médiathèque, ou à télécharger sur le site internet de la ville). Une fois complété, déposez-le ensuite à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Trouvez un nom à votre projet, faites-en une description précise, expliquez vos objectifs et les bénéfices que votre projet apportera à la ville et ses habitants. N'oubliez pas de nous fournir une estimation budgétaire.

Plus votre dossier sera détaillé, et plus la commission d'évaluation sera en mesure d'étudier au mieux votre projet.

2.

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

La faisabilité technique, juridique et financière des projets sera étudiée et la commission d'évaluation fera connaître les projets réalisables pouvant être soumis au vote des Lesneviens. Pour être éligible, le projet doit :

- entrer dans les domaines de compétences de la commune ;
 - être d'utilité publique et d'intérêt collectif ;
 - être accessible librement et gratuitement à tous ;
 - être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité.
- Le projet proposé ne doit pas être une simple suggestion ou idée.

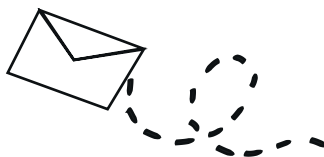
LA COMMISSION D'ÉVALUATION

Elle assure la mise en œuvre du budget participatif, l'examen d'admissibilité des projets en lien avec les services municipaux, le choix et la concrétisation des projets retenus.

Elle est constituée du maire, d'adjoints, du conseiller délégué au budget, d'une personne de l'opposition et de trois agents de la commune.

3.

LE VOTE



Vous êtes Lesnevien, alors vous pouvez voter !

- En ligne sur la plateforme en vous inscrivant au préalable ;
- ou en vous munissant d'un bulletin de vote disponible en mairie ou à la médiathèque. Vous pourrez ensuite les insérer dans les urnes prévues à cet effet.

Vous ne pouvez voter qu'une seule fois pour le même projet, et vous pouvez choisir trois projets maximum, en leur attribuant une note dégressive.

1^{er} 3 POINTS

2^e 2 POINTS

3^e 1 POINT

Il est possible de voter pour son propre projet.

À l'issue de cette étape, le projet ayant obtenu le plus de points sera réalisé.

Si l'enveloppe allouée au budget participatif n'est pas atteinte avec le projet lauréat, les projets suivants pourront être réalisés dans la limite de la somme prévue.



LE CALENDRIER



1.
DU 22 FÉVRIER
AU 30 AVRIL (20h)

Dépôt des projets



2.
MAI

Étude de faisabilité
des projets



3.
2 JUIN - SOIRÉE

Présentation des projets
lors d'une réunion
publique



4.
DU 2 JUIN (18h)
AU 24 JUIN (12h)

Vote par les citoyens



5.
30 JUIN

Annnonce des lauréats



6.
À PARTIR DE
SEPTEMBRE

Réalisation du ou
des projets lauréats

Rendez-vous sur
jeparticipe.lesneven.bzh

pour plus de détails
sur le budget participatif



CONTACT

Pour toute QUESTION relative au budget participatif, contactez la mairie de Lesneven



02.98.83.00.03



jeparticipe@lesneven.bzh